

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Jeudi 11 mars 2021

Finances / Budget primitif

Rennes Métropole adopte un budget consolidé de 982,7 M€

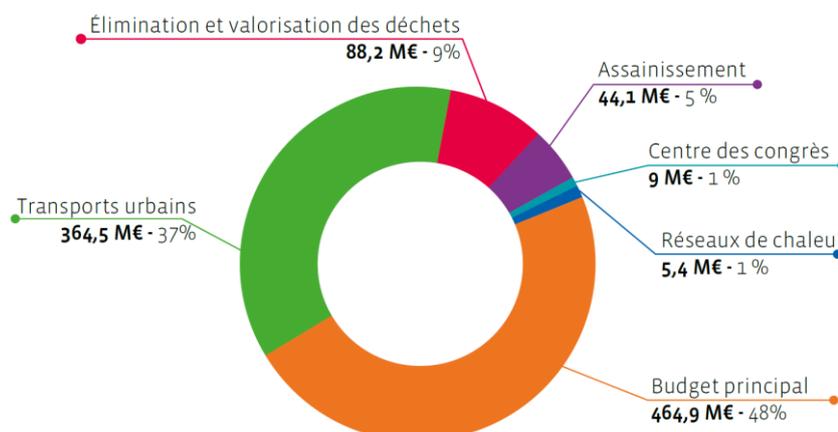
Jeudi 11 mars 2021, le Conseil Métropolitain a adopté le budget primitif 2021 de Rennes Métropole, qui représente un montant consolidé de 982,7 M€ (dont 464,9 M€ au budget principal), en hausse de + 2,03 % par rapport à 2020. Dans ce budget consolidé, les dépenses d'investissement s'élèvent à 516,9 M€ et les dépenses de fonctionnement à 465,8 M€.

Adopté dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire, ce budget contracyclique maintient un haut niveau d'investissement et poursuit les actions en faveur de la relance économique, à travers des aides d'urgence et le Plan de rebond(s), et le soutien aux acteurs du territoire. Il intègre par ailleurs les orientations du nouveau mandat : accélération de la transition écologique, renforcement de la solidarité sociale, développement de la participation citoyenne et de la démocratie locale.

Répartition du budget général 2021

Le budget général regroupe le budget principal (464,9 M€) et les budgets annexes. Chaque budget annexe correspond à un service public, assuré par la collectivité, qui génère ses propres recettes.

Le budget primitif peut être réparti selon six grands ensembles budgétaires :



Le périmètre d'intervention du budget 2021 n'intègre pas de nouvelles compétences.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées dans un contexte de crise sanitaire inédit

La gestion saine et rigoureuse des finances métropolitaines se traduit par une évolution des dépenses réelles de fonctionnement au budget principal contenue à 1,44 % par rapport à 2020, soit 465,8 M€ en 2021.

Cette hausse comprend notamment :

- une évolution de 1,95 % des dépenses de personnel, qui s'établissent à 80,6 M€ en 2021, et permettent à la collectivité de **mettre en œuvre les politiques publiques métropolitaines**. Cette hausse s'explique en grande partie par la clôture du budget annexe "régie publicité" qui comprenait des charges de personnel (0,48 M€) qui sont réintégrées au budget principal ;
- une progression de 4,1 % des charges à caractère général, portées à 43,8 M€. Cette augmentation est en partie due aux crédits provisionnels non affectés de 1,3 M€ qui renforcent le niveau des dépenses imprévues (ce montant était de 1 M€ en 2020) afin de pouvoir répondre aux éventuels besoins urgents dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ;
- une augmentation des subventions de fonctionnement de 1,7 %, soit 25,9 M€. Les principales évolutions concernent le secteur de l'attractivité et du développement économique dont les actions sont renforcées dans le contexte de crise sanitaire. Il est à noter que **pour 2021, le choix a été fait de maintenir le niveau des subventions accordées en 2020 à l'ensemble des acteurs culturels**, en raison de l'impact du contexte actuel.

Compte tenu de la crise sanitaire, certaines dépenses de fonctionnement sont revues à la baisse, notamment :

- les dépenses liées aux équipements culturels (-0,21 M€ par rapport à 2020), notamment en raison de la fermeture des Champs Libres ;
- les dépenses liées à l'événement de mobilité intelligente InOut dont le format sera adapté au contexte sanitaire (-0,6 M€) ;
- l'enveloppe de financement de l'accès aux loisirs *Sortir!* (-0,3 M€).

Les recettes de fonctionnement restent globalement stables (-0,22 %) malgré l'impact de la crise sanitaire sur la fiscalité économique, en particulier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (-2,2 %), et de la réforme de la taxe d'habitation (le versement d'une fraction de TVA vient compenser cette perte de recettes). Cette réforme fiscale génère une année "blanche" en termes de dynamique fiscale et le niveau d'épargne brute est donc exceptionnellement en baisse de -9,6 % par rapport à l'année précédente et s'établit à 44,9 M€.

Les recettes fiscales représentent 68 % des recettes de fonctionnement et s'élèvent au total à 224,8 M€ au budget primitif 2021, en progression de +1,2 %. Cette évolution ne comprend pas de hausse de taux d'imposition et s'explique uniquement par la progression des bases fiscales et leur revalorisation annuelle en loi de finance. Elle représente 0,45 M€ et reste bien inférieure à la dynamique habituellement observée les années passées (+2,35 % en 2020 par rapport à 2019).

Concernant le budget annexe "Transports urbains", les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 217,7 M€, soit une diminution de -4,6 %, principalement due à la baisse de fréquentation des réseaux de transports en commun du fait de la crise sanitaire (-20,7 % pour les recettes tarifaires du réseau) et au faible dynamisme du versement mobilité (+0,3 % contre une évolution les années passées comprise entre 2,5 et +3 % par an selon les années).

Un niveau d'investissement exceptionnel

La Métropole de Rennes affiche un niveau d'ambition élevé en matière d'investissement avec un montant inscrit en 2021 de 516,9 M€ au budget consolidé, en croissance de +2,9 % par rapport à 2020. La diminution des crédits nécessaires à la ligne b du métro, en lien avec l'avancement de l'opération, est en grande partie compensée par le début des travaux de restructuration de l'usine de valorisation des déchets de Rennes-Villejean, prévus sur cinq années, les investissements sur les abords des nouvelles stations de métro et l'acquisition de bus électriques

Parallèlement, les dépenses d'investissement hors emprunt au budget principal atteignent un niveau exceptionnel de 209,9 M€ en 2021, et progressent de près de 30 % par rapport à l'an dernier, portant la fin de la programmation du précédent mandat et le début de nouveaux projets : développement du réseau express vélo, construction et rénovation de bâtiments universitaires, réhabilitation des logements locatifs sociaux, réhabilitation thermique de l'habitat privé à travers le dispositif EcoTravo, etc.

Un budget qui soutient la relance économique et les acteurs du territoire

Malgré une situation financière complexe, Rennes Métropole fait le choix de soutenir l'activité du territoire et de ses acteurs.

Rennes Métropole poursuit son engagement en faveur de l'insertion avec un budget annuel de 2,2 M€. Cette enveloppe renforce les actions de We Ker, Réso Solidaire et le soutien à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, portée par le CCAS de Rennes. Concernant l'habitat, le montant dédié à cette politique s'élève à 3,4 M€. Le Fonds d'urgence logement (FUL), créé courant 2020, est reconduit pour un montant de 0,4 M€. La création d'un fonds de garantie locative jeune est également actée afin de répondre à la demande de soutien des étudiants pour se maintenir dans un logement. Une première enveloppe de 0,05 M€ est inscrite pour préfigurer le dispositif.

Au-delà des politiques métropolitaines récurrentes, **Rennes Métropole affiche sa volonté de soutenir l'économie locale dans le contexte actuel, notamment à travers les actions du plan de Rebond(s) :**

- 2,3 M€ sont spécifiquement fléchés pour le soutien aux entreprises ;
- 0,3 M€ pour les industries culturelles et créatives à travers le dispositif de soutien pour la création audiovisuelle et cinématographique, confié à TV Rennes ;
- 0,25 M€ de crédits d'études à destination des secteurs d'activités stratégiques identifiés dans le plan de Rebond(s) (cybersécurité, santé/bien-être, alimentation, commerce et industrie des mobilités).

Orientations du mandat 2020-2026

Le Budget primitif 2021 intègre les trois grandes orientations du nouveau mandat métropolitain, à savoir :

- l'accélération de la transition écologique :
 - o hausse de +15,4 % au budget principal par rapport à 2020, soit +0,16 M€, pour la politique environnement, énergie et réseaux métropolitains ;
 - o création d'une enveloppe de 0,07 M€ dédiée aux moyens de mise en œuvre d'actions-animations pour le développement de l'économie circulaire ;
 - o contributions aux syndicats de bassins versant en charge de la gestion de la GEMAPI à hauteur de 0,71 M€, soit une augmentation de +45%.
- le renforcement de la solidarité sociale :
 - o -0,13 M€ de recettes tarifaires sur le secteur culturel, liés à la gratuité des expositions permanentes (Musée de Bretagne, Écomusée) ;
 - o 0,07 M€ pour le développement du label "Métropole Ville des Aînés" ;
 - o -3,5 M€ de recettes tarifaires au budget annexe "transports" avec la mise en œuvre de la gratuité des transports pour les jeunes de moins de 12 ans et une baisse des

tarifs pour les moins de 26 ans.

- le développement de la participation citoyenne et de la démocratie locale :
 - 0,15 M€ pour le lancement de la "Fabrique du climat" ;
 - 0,1 M€ pour la démarche de concertation et de préfiguration de la transformation de la place de la République et du parking Vilaine à Rennes.

Pratique

→ <http://dataviz.rennesmetropole.fr/budget/>